



Congés des agents

Alexandre VITTE, agent technique, sera en congés du 7 au 11 octobre prochain.

Nicolas HAMEL, secrétaire de mairie, sera en congés du 14 au 18 octobre.

Durant son absence, la mairie sera ouverte le lundi 14 et mercredi 16 octobre de 16h à 18h



Dans ce numéro...

Recensement de la population 2025	1
ZAER	2
ZAER (suite) Élection d'un nouvel adjoint	3
Comité des fêtes Manifestations	4



Recensement de la population 2025

Le nouveau recensement de la commune de Chaucenne aura lieu du **16 janvier au 15 février 2025**.

A quoi sert le recensement ?

Cette démarche permet de déterminer la population légale de la commune, de comprendre l'évolution démographique du territoire et d'ajuster l'action publique aux besoins de la commune.



Comment est-il effectué ?

Un agent recenseur sera diligenté afin de venir sonner à votre porte pour récupérer les informations essentielles au recensement. Chaque foyer recevra en amont une notice individuelle lui expliquant le fonctionnement et notamment le recensement en ligne ; cette notice vous donnera également vos codes d'accès individuels si vous souhaitez vous recenser via internet.

Vous reconnaîtrez l'agent recenseur grâce à sa carte officielle.

Nota Bene : rien ne vous oblige à répondre au recensement via internet, il suffira d'accueillir l'agent recenseur quand celui-ci se présentera et de répondre au questionnaire avec lui si besoin.

Vos données sont protégées

Le recensement est déclaratif et anonymisé. Il ne donne lieu à aucun contrôle administratif et fiscal. Toutes les données recueillies sont strictement confidentielles et l'agent recenseur est tenu au secret professionnel. Elles seront ensuite traitées uniquement par l'INSEE, l'organisme national en charge du recensement. Ce processus est validé par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des libertés).

Recrutement d'un agent recenseur

Il revient à la commune de recruter un agent recenseur, il s'agit d'un poste rémunéré aux environs des 850 € net. La personne doit être disponible de janvier à février 2025, et surtout avoir la possibilité de se rendre aux domiciles des Chaucennois en fin de journée afin de pouvoir être certain de leur présence.

Des journées de formation et des temps de travail avec l'élu référent sont également à prévoir.

Le poste est ouvert à toutes personnes disponibles et volontaires. Si vous souhaitez candidater pour être agent recenseur, vous pouvez d'ores et déjà envoyer votre candidature (CV et lettre de motivation) à la Mairie de Chaucenne, par mail à mairie.chaucenne@wanadoo.fr ou par courrier.

ZAER (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables)

La convention citoyenne pour le climat et son débouché dite « Climat et Résilience » ont renforcé le rôle des collectivités dans la réalisation des objectifs de la politique énergétique. A cette fin, l'article 83 de la loi climat et résilience de 2021 a prévu :

- La création d'un comité régional de l'énergie, composé en partie d'élus locaux, qui aura notamment pour mission de favoriser la concertation, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie au sein de la région.
- La fixation d'objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables par décret, sur propositions des comités régionaux de l'énergie et après concertation avec les conseils généraux concernés. Ces objectifs régionaux devront contribuer aux objectifs législatifs nationaux.
- La définition d'une méthode et d'indicateurs communs permettant de suivre le déploiement et la mise en œuvre des objectifs régionaux.
- L'engagement par les régions de procéder aux vérifications de la compatibilité des objectifs régionaux dans les documents de planification.

Une nouvelle étape en 2023

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de définir, après concertation, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biogaz, géothermie... Les territoires concernés pourront personnaliser leur zone d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel. Les porteurs de projets sont incités à se diriger vers ces zones d'accélération correspondant à une volonté politique. Toutefois ces zones ne seront pas des zones exclusives, des projets peuvent voir le jour en dehors de ces zones avec des mesures spécifiques.

Votre Conseil municipal

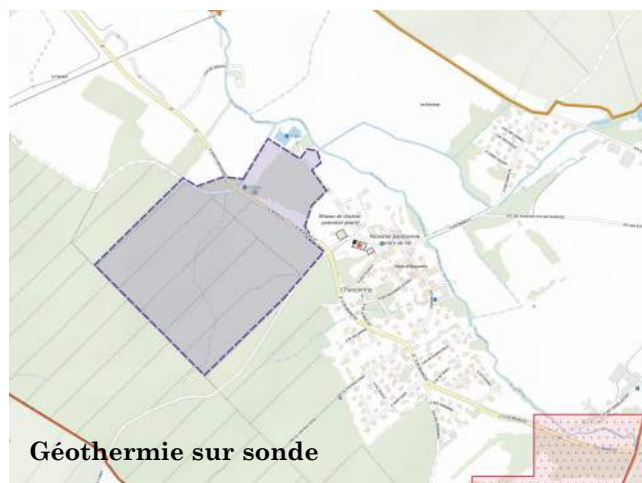
Après avoir pris connaissance de la cartographie, produite par le service de GBM et mise à disposition du public en mairie, des différentes localisations des sources d'énergie sur notre territoire, le Conseil municipal s'est réuni le 2 septembre pour émettre un avis :

Méthanisation : le Conseil municipal considère qu'un équipement de ce type ne paraît pas adapté à la localisation du tissu agricole de notre secteur. Les conditions d'accès aux compléments de matière nécessaire au fonctionnement du système, le réseau électrique existant susceptible de réintégrer la production, ne nous semblent pas en capacité de répondre favorablement à ces nouvelles dispositions. Enfin la proximité d'une zone urbanisée induit un risque de trouble du voisinage.



ZAER (suite)

Géothermie sur sonde : cette méthode de production déjà pratiquée par des particuliers avec succès est une formule adaptée pour notre commune. Malgré un prix de revient de l'investissement important, ce mode de production peut être recommandé.



Photovoltaïque sur toiture : l'expérience communale étant très positive sur la toiture du Centre de Vie, notre collectivité est favorable à un développement du photovoltaïque sur toiture. Toutefois sur le secteur centre de notre village, les projets seront à conduire avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

En revanche, la production d'électricité sur champs nous paraît inadaptée sur notre territoire compte tenu de l'absence de surface improductive.

Eolien terrestre : notre commune présente une configuration peu propice à l'éolien. Le seul zonage répertorié comme potentiel représente une surface très faible. La production qui pourrait en découler s'avérerait peu importante donc peu lucrative. En conséquence le Conseil considère comme inadapté l'éolien terrestre sur notre territoire.

Comme le vante une célèbre publicité : "l'énergie est notre avenir"..... Mais prenons aussi soin de notre territoire.

Élection d'un nouvel adjoint

A la suite de la démission de son poste d'adjointe et de conseillère municipale de Valérie Drugé et compte tenu de la durée restante du mandat en cours, le choix a été fait de ne pas provoquer une nouvelle élection pour compléter l'effectif du Conseil municipal.

En conséquence, le Conseil municipal s'est réuni le 2 septembre 2024 pour élire en son sein un troisième adjoint. Etienne Pellegrini a été élu à ce poste avec la reprise des délégations urbanisme et informations (commune infos, Illiwap...).

Etienne Pellegrini s'est d'ores-et-déjà plongé dans les nombreux projets d'urbanisme des Chauannois avec la volonté d'apporter des réponses rapides à chacun.



Comité des fêtes...

VIDE-GRENIER 2024

Notre vide-greniers annuel, initialement prévu en Juin, a eu lieu le dimanche 22 Septembre dernier.

Si nous avons perçu quelques gouttes de pluie en début de matinée, le temps a ensuite été beaucoup plus clément.

Encore une belle journée d'échanges autour de stands tous plus divers que variés !



Merci aux exposants et aux visiteurs pour leur fidélité et aux riverains pour leur compréhension ! Sans oublier les bénévoles, d'un jour ou de toujours, sans qui cette manifestation ne pourrait pas avoir lieu !!

Isabelle HENRIET, Présidente

À Chauenne et ailleurs...

Troc 0 Livres
Samedi 12/10/2024 de 14h à 17h
A la bibliothèque de Chauenne

Venez avec 1, 2 ou 3 livres maximum
Repartez avec 1, 2 ou 3 livres maximum

Nous vous attendons nombreux, pour partager un moment de convivialité

33 grande rue 25170 Chauenne au centre de vie

EXPOSITION
Bibliothèque Municipale d'Audoux
9 septembre 2024 au 11 octobre 2024

REDUISONS NOS DECHETS

visitor besançon boosteur de bonheur

SORTIE NATURE
À l'écoute de la nuit...
Vendredi 4 octobre
Champvans-les-Moulins, 19h30 - 21h30 • gratuit

Avec un guide de la LPO, venez profiter d'une immersion dans le monde nocturne et de sa faune caractéristique à travers une balade ludique, à la hauteur de vos sens.

Inscription auprès de la Ligue pour la protection des oiseaux Bourgogne-Franche-Comté: franche-comte@lpo.fr - 03 81 50 43 10.

CRECHE A PETITS PAS
1 bis rue de Nozières
25770 Serre les sapins

Inscription au 03 81 85 01 63
apetitspas@alfa3a.org

35 PLACES pour des enfants de 2 mois ½ à 4 ans

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

PLACES DISPONIBLES



Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site de la commune: <https://chaucenne.org/>

Mairie de Chauenne - 21, grande rue 25170 Chauenne • Tel.: 03 81 55 03 30 • 09 67 33 78 38 • www.chaucenne.org

Heures d'ouverture : lundi et mercredi de 13 h 30 à 18h